

TARIF DES HONORAIRES 2021

TRANSACTION — Tous les prix affichés sont frais d'agence inclus et sont à la charge de l'acquéreur (sauf convention contraire).

Honoraires maximum * de négociation sur les transactions d'immeubles à usage commercial, professionnel ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA 20 % incluse)

Sur prix de vente :

- ≤ 30 000 €	10 %
- 50 001 €	à 100 000 €	7 %
- 100 001 €	à 200 000 €	6 %
- 200 001 €	à 300 000 €	5 %
- ≥300 001 €	4 %

*les honoraires ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Ils peuvent être minorés pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/07/17).

LOCATION :

Conformément à l'article 5 de la loi du 6.07.1989 modifié par la LOI ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014, les honoraires de location comprenant la visite, la constitution du dossier, l'établissement du bail et ses annexes sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant de ces prestations toutes taxes comprises imputé au preneur ne peut excéder 8 € le m² et 3 € le m² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée.

Honoraires de location portant sur les locaux vides à usage d'habitation ou mixte (habitation et professionnel)

La rémunération de l'Agence comprenant toutes les formalités ci-dessus est plafonnée à :

- **Un mois de loyer hors charges TTC** pour chacune des parties

Honoraires de location portant sur les locaux meublés à la charge du preneur :

- **Un mois de loyer hors charges (visite, constitution du dossier, bail et état des lieux compris)**

Honoraires de location portant sur les locaux à usage professionnel et commercial

- **12 % TTC** sur le montant du loyer annuel hors charges à la charge du preneur

Honoraires de location portant sur les garages, box, places de parking

- Forfait 62.50 € HT, soit 75 € TTC par partie

GESTION :

Honoraires de gestion courante : **7 % HT** sur le montant des encaissements

Autres prestations : nous consulter (devis en fonction de la mission demandée)

Frais administratifs : 40 € HT

Assurance garantie loyers impayés sur le montant des loyers et charges : suivant barème de l'assureur

Prestations supplémentaires, vacation horaire : 60 € HT

AVIS DE VALEUR : honoraires sur devis